

LABEGUDE INFORMATIONS DU 16 SEPTEMBRE 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2021

Présents : Mmes BERNARD-MARTINEZ Nathalie, BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VERNET David,

Absents excusés: MM GOSSE Pascal, VOLLE Jean-Luc,

Procurations : M. GOSSE Pascal à M. DURAND Gérald, M. VOLLE Jean-Luc à Mme DUCHAMP Cécile

Secrétaire de Séance : TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2021

OBJET : PROJET COMMUNAL DE RENOVATION DU QUARTIER DE LA VERRERIE ET CREATION D'UNE ZONE ARTISANALE

La société LIDL, propriétaire d'une grande emprise dans le quartier de la Verrerie, envisage de remodeler la zone en reconstruisant son bâtiment d'une manière plus adaptée et plus confortable pour tous ses usagers, sans oublier une volonté de réduire les nuisances pour les riverains. Cela se traduirait par un nouveau bâtiment dernière génération d'une surface de vente de 1420 m² (l'actuel étant de 900m² et n'autorisant pas de construction intermédiaire).

Ces 520 m² supplémentaires amélioreront les conditions de travail du personnel (agrandissement de la salle de repos), réserves plus importantes (moins de manutentions) avec des allées plus larges, la circulation des clients sera facilitée (personnes âgées et personnes en situation de handicap). Les 1800 références produits proposées à la clientèle seront les mêmes, il y en aura pas de nouvelles, cela n'apportera donc pas de nouvelle concurrence, mais permettra de porter à 15 le nombre d'emplois aux périodes de pleine activité.

Alors que la Communauté de Commune du Bassin d'Aubenas subit un fort déséquilibre concernant les grandes surfaces commerciales entre le Nord et le Sud, bien souvent éloignées des centres villes, cette enseigne située en plein centre est considérée par les habitants comme un commerce de proximité complémentaire aux petites enseignes locales. Il convient de favoriser ce genre d'entreprise qui prend soin de s'intégrer dans le tissu local.

1) Volet Economique

L'implantation de Lidl en 2011 en centre-ville a permis le développement des commerces de proximité. Ces commerces vendent des produits provenant directement des producteurs locaux ardéchois conformément à la charte votée par le conseil communautaire de la CCBA qui encourage le circuit court pour le plus grand plaisir des consommateurs locaux et des touristes. Il n'entre pas en concurrence avec ces commerces qui bénéficient de sa dynamique commerciale et peut proposer aux producteurs locaux des relais point-vente qui consistent à leur mettre à disposition des casiers réfrigérés. Il permet aux habitants de trouver les produits de première nécessité. Lidl a missionné un bureau d'étude pour quantifier l'impact qu'il pourrait y avoir suite à la création du nouveau magasin et des aménagements pouvant être réalisés autour.

Cette nouvelle surface commerciale libérera l'actuelle que la commune achètera afin d'y créer une zone artisanale. L'équipe municipale en a fait sa priorité. Les domaines ont d'ores et déjà été sollicités pour évaluer la valeur immobilière du bâtiment afin de vite trouver un accord sur le prix de vente.

Cette nouvelle zone artisanale permettra d'accueillir 5 à 6 artisans. Ces nouveaux locaux seront loués ou vendus en priorité aux artisans locaux (entreprises du bâtiment, contrôle technique, taxis-ambulances...) qui ne pouvant s'agrandir actuellement, sont bien trop souvent contraints de déménager dans des zones d'activité éloignées de leur lieu de vie comme ce fut le cas ces dernières années. La commune a déjà trois acquéreurs potentiels. N'oublions pas le nouveau PLUI en cours qui pourrait fortement pénaliser la commune pendant de nombreuses années si nous n'avons pas de zone artisanale à proposer.

2) Volet Sécurité

L'entrée du parking de ce nouveau magasin sera déplacée avec une meilleure visibilité et un aménagement sécurisé. Actuellement l'entrée est accidentogène malgré les efforts de la police avec non-respect de la signalisation et franchissement de la ligne blanche continue car trop proche du rond-point de la Fontaine.

3) Volet Environnemental et Paysager

Cette porte d'entrée Nord de Labégude et de la CCBA (rond-point de la Fontaine) impliquera des travaux d'embellissement. La société Lidl a prévu une enveloppe investissement de 7 millions d'euros.

Les maisons « Laganier » et « le Boul'bar » vétustes, dangereuses et considérés par tous comme des « verrues » de la commune, avec des façades dégradées, des ouvertures murées car régulièrement squattées, seront démolies.

Avec ce nouveau projet, dans un enjeu de développement plus durable, la société Lidl s'engage à désimperméabiliser le sol du parking avec un parking éco végétal, des pavés drainants, végétaliser les murs extérieurs et installer des panneaux solaires sur le toit permettant l'autoconsommation du magasin.

Un projet urbain partenarial (PUP) pourra être envisagé avec la mairie qui prévoit déjà la réfection des trottoirs longeant le site avec du béton désactivé de la même couleur que l'existant sur la commune. La canalisation des eaux pluviales sera également refaite pour un coût évalué à 17000 euros HT par une entreprise de travaux publics. Dans le cadre du PUP un aménagement paysager d'ensemble sur le quartier pourrait être étudié. L'agencement des parkings et espaces verts se situant sur le côté droit de la route en direction de Mercuer, pourrait permettre d'accueillir un parking de covoiturage ou de véhicules en auto partage, des bornes de recharges électriques, des jeux pour enfants.

4) Volet Juridique

Lors de la cession du bâtiment actuel, la mairie s'engage à le transformer en un bâtiment à vocation artisanale, à le faire acter dans le nouveau PLUI, et à privilégier l'installation d'artisans et entreprises locales qui ne devront pas rentrer en concurrence avec celles déjà en activité dans la commune. Aucune activité commerçante de détail ne sera acceptée.

La société Lidl s'engage à respecter la servitude du visuel déjà actée concernant la maison médicale et la pharmacie afin que ces deux enseignes restent bien visibles du rond-point de la Fontaine. Lors de la vente du magasin, comme la mairie, elle s'engage également à en régler son futur usage.

Monsieur le maire demande au conseil d'approuver dans sa totalité ce projet de rénovation du quartier de la verrerie et la création d'une zone artisanale qui ne pourra se réaliser sans la construction d'un nouveau magasin de 1420 m² de surface de vente.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve dans sa totalité ce projet de rénovation du quartier de la verrerie et la création d'une zone artisanale qui ne pourra se réaliser sans la construction d'un nouveau magasin de 1420 m² de surface de vente.
- autorise Monsieur le Maire à poursuivre les discussions avec les dirigeants de la société Lidl et de présenter ce projet au bureau de la CCBA pour avis.

OBJET : VOIES DOUCES CCBA - ACHAT DU TERRAIN ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la communauté de communes du Bassin d'Aubenas a pour projet la création d'une voie douce qui relirait Labégude à Lalevade par l'ancienne voie ferrée. Pour mener à bien ce projet, la voie devrait traverser une propriété privée. La CCBA prend en charge les travaux d'aménagement de la voie mais pas l'acquisition des terrains qui reste à la charge des communes.

Il rappelle que le conseil municipal l'a autorisé à acquérir le terrain par délibération du 19 décembre 2019. Cette même délibération l'autorisait à instruire des demandes d'aides pour l'acquisition. Le document d'arpentage correspondant n'a pas été réalisé à ce jour et les décisions de subventions sont obsolètes. Monsieur le Maire est autorisé à solliciter à nouveau les aides auprès de l'Etat (DETR ou DSIL), de la Région et du Département dans la cadre de Pass Territoires 2022, selon le plan de financement suivant :

Type de dépenses	Dépenses en € HT	Recettes en €		
Acquisition de terrain	28 000	Etat	30%	9 300
Frais de notaire	3 000	Région	30%	9 300
		Département	20%	6 200
		Commune	20%	6200
TOTAL	31 000			31 000

OBJET : DECLASSEMENT D'UN CHEMIN COMMUNAL

Monsieur le Maire indique qu'il a été contacté par la SCI Le Tramway pour l'acquisition du chemin communal situé entre ses parcelles AD 937 – 938 et 82 pour un prix de 100 €. Pour qu'un chemin communal (domaine public) soit déclassé, il faut procéder à une enquête publique et basculer le chemin dans le domaine privé de la commune avec éventuellement un document d'arpentage. La parcelle peut alors être vendue mais doit être proposée à tous les riverains du chemin. Monsieur le Maire précise que le prix de vente devra comprendre les frais engagés pour le déclassement.

Après consultation du cadastre la parcelle AD 82 n'existerait plus et aurait été partagée en 2 soit AD 890 et AD 891. La parcelle AD 890 appartiendrait au propriétaire de la parcelle AD 70 où aboutit le chemin communal. Le conseil municipal demande au Maire d'éclaircir la situation des parcelles avec les propriétaires avant qu'il ne soit autorisé à contacter un commissaire enquêteur et à engager une enquête publique pour le déclassement éventuel de ce chemin.

OBJET : TRAVAUX RVA - ATTRIBUTION LOT 10 - RECTIFICATION

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 8 avril 2021 décidant de l'attribution du lot 10 Chauffage Ventilation à l'Entreprise GOMEZ. Il indique qu'une partie du devis d'un montant de 62 548 € HT a été omise. Le marché signé le 27 mai 2021 est d'un montant total de 135 628 € HT. Le conseil municipal approuve le montant du marché pour le lot 10.

OBJET : ECOLE SIMONE VEIL - CONVENTION « SOCLE NUMERIQUE »

Monsieur le Maire indique qu'il a sollicité une subvention auprès de la Région, dans le cadre du plan de relance dédié au numérique pour l'éducation. La demande a été accordé et pour l'édition de la convention, le Conseil Municipal doit donner compétence au représentant de la collectivité pour signer la convention. Le conseil municipal l'autorise à signer cette convention.

OBJET : ECOLE SIMONE VEIL – LIRE ET FAIRE LIRE

Le Maire est autorisé à signer la convention 2021-2022 avec la F.O.L. pour l'opération lire et faire lire à l'école publique de la commune pour 120 €,

OBJET : DEVIS AGRIVALS PARKING SOUS LE PONT DE VALS

Monsieur le Maire est autorisé à signer un avenant au devis d'Agrivals du 26 août 2021 concernant des travaux supplémentaires pour l'opération « Requalification du parking sous le Pont de Vals » d'un montant de 13 017.83 € HT soit 15 621.40 € TTC.

OBJET : CONSTRUCTION CASERNE DES POMPIERS D'AUBENAS

CONVENTION AVEC LE SDIS

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention concernant le projet de construction du nouveau centre de secours principal d'Aubenas qui doit regrouper les casernes d'Aubenas et de Lachapelle-sous-Aubenas. La réalisation de l'opération est soumise à la signature De cette convention financière permettant d'acter la participation des communes desservies en premier appel par le futur centre de secours d'Aubenas.

Le coût de l'opération est estimé à 4 850 000 € HT. Le montant de la participation globale des communes est de 35 % soit 1 690 500 € HT. Cette participation prévisionnelle est répartie au prorata de la population DGF 2020 soit pour Labégude, une contribution provisoire de 68 476 € qui sera versée au SDIS en 3 fois

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL

CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

SUPPRESSION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

Le conseil municipal valide :

- la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet soit 35 heures, à compter du 11 octobre 2021 afin de permettre à un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe de changer de grade, une fois que les lignes directrices de gestion seront adoptées,
- la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, lorsque l'agent sera nommé
- la mise à jour du tableau des effectifs.

OBJET : DEMANDE D'AIDE A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES DANS LE CADRE DES ARRETS DE CARS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire indique que lors des travaux de sécurisation du carrefour de Mercuer, l'ancien abri bus a été enlevé. Les travaux d'aménagement étant terminés, il convient de le remplacer.

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires prend en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte la pose d'un abri voyageurs type M1 à l'arrêt « Lautaret »
- sollicite une subvention dans le cadre du Sd'ap, au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes,
- autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier, notamment la convention définissant les modalités techniques et financières de réalisation.

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DU SERVICE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le rapport d'activités du service public de prévention et gestion des déchets ménagers 2020 établi par la CCBA.

OBJET : AFFAIRES DIVERSES

1) RENTREE SCOLAIRE

Maintien des 3 classes à l'école publique et de nouveaux enseignants dans les 2 écoles, publique et privée. D'importants travaux ont été réalisés par les employés communaux durant l'été pour adapter l'école publique à la fusion de la primaire et de la maternelle.

2) TRAVAUX RVA

Les résidents peuvent à nouveau manger dans la salle de restauration depuis le mois d'août. Une cloison a été réalisée pour pouvoir continuer les travaux qui ont pris du retard.

Des malfaçons ont été constatées par un huissier qui a établi un rapport transmis aux élus.

D'ici un mois, la 2^{ème} partie de la salle devrait être réceptionnée.

3) PLUi - Compétences CCBA

Les élus de chaque commune sont consultés pour mettre au point les enjeux du nouveau PLUi. Une première réunion pour les élus de LABEGUDE en présence de Gérard SAUCLES du SCOT d'Ardèche Méridionale aura lieu le 16 septembre.

4) MEDECINS

Suite à une annonce diffusée sur SOS Médecins, la mairie a reçu plusieurs offres :

- Syndicat des jeunes médecins pour une adhésion afin de diffuser une annonce (site/réseaux sociaux/ un quart de page journal) pour un montant trimestriel de pour 2 500 €.
- Comm'une opportunité pour une annonce d'un montant annuel de 500€.

La première proposition n'est pas retenue pour le moment, la deuxième est validée.

La commune se renseigne afin de publier également, en parallèle, l'annonce sur www.legeneraliste.fr et lequotidiendumedecin.fr.

La pharmacie MONTJAUX devrait prochainement mettre en place une cabine de télé-médecine.

TRAVAUX QUARTIER LE REY

En raison des nombreuses constructions réalisées au quartier du Rey, les réseaux d'eau et d'assainissement doivent être renforcés afin que les habitants de ce quartier ne subissent pas des pénuries d'eau. Les travaux auront lieu entre le lundi 20 septembre et vendredi 15 octobre 2021. La circulation sera interdite à tout véhicule du lundi au vendredi de 8h à 17h. La municipalité remercie les habitants du Rey pour leur compréhension et leur patience durant les travaux rendus nécessaires pour leur bien-être.

DECLARATION DE RUCHES

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre, en ligne, sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>